

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08/12/2020</b></p>
--

**Présents** : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Léopold-Désiré, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

**Excusé ayant donné pouvoir de vote** : M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel.

**Personnel communautaire présent** : M. Léo MAKSUD, Directeur général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, et Mme Marie CANNEAUX, Secrétaire de direction.



M. Richelet Jean-Pol est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### **1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU DU 18/11/2020**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 18/11/2020.

### **2) HABITAT**

- **HABITER MIEUX : Proposition d'attribution de subventions**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 806,05 € au profit de 3 bénéficiaires
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

### **3) SERVICES A LA PERSONNE**

- **Modification du plan de financement du projet de Maison de Santé de Vouziers**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire APPROUVE à raison de 22 voix POUR et 1 ABSTENTION le plan de financement prévisionnel modifié du projet de maison de santé pluriprofessionnelle de Vouziers tel que figurant ci-après :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant	Taux
Travaux	912 111,07	Etat DSIL 2019 (notifiée)	60 000,00	5,82%
		Etat DETR 2020 (notifiée)	157 573,00	15,28 %
MOE Lot 1	67 159,89	Région Grand Est (à solliciter)	150 000,00	14,55 %
MOE Lot 2 (OPC)	6 384,78	LEADER (programmé)	100 000,00	9,70%
Autres honoraires (CSPS...)	45 605,55	CD08 - Contrat de territoire (à solliciter)	110 000,00	10,67 %
		Autofinancement	453 688,29	43,99 %
	<b>1 031 261,29</b>		<b>1 031 261,29</b>	100%

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs susvisés
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

- **Examen de la demande de subvention 2021 du FJEPCS La Passerelle et délégation au Président pour approuver la convention de moyens**

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 80 000 euros à l'association FJEPCS La Passerelle au titre de l'année 2021.
- DELEGUE au Président l'approbation et la signature de la convention de moyens à signer avec l'association

- **Examen de la demande de subvention déposée par Assimil' pour l'implantation d'une auto-école solidaire à Vouziers**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau DECIDE :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'association ASSIMIL au titre de l'année 2021
- De charger le Président de signer tous les actes à intervenir

#### 4) MARCHES PUBLICS

- **Attribution du marché d'acheminement et de fourniture d'électricité pour les bâtiments et ouvrages de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et de la ville de Vouziers**

Sur décision de la commission d'appel d'offres du 03/12/2020, et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire autorise le Président à signer le marché avec le soumissionnaire « Total Direct Energie ».

- **Attribution du marché de travaux d'aménagement d'un enclos pour chèvres et moutons, d'un centre de sauvegarde et aménagements divers de bâtiments existants au Parc Argonne Découverte**

M. LORFEUVRE Gérald a déclaré ne pas prendre part à ce vote.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Bureau, DECIDE à hauteur de 21 voix POUR et 1 ABSTENTION d'attribuer les contrats suivants :

✓ **Lot n° 1 : VRD / Gros-œuvre**

Le Bureau décide d'attribuer le marché à EURL BRUNSON Philippe pour un montant global et forfaitaire de 57 680,50 € HT

✓ **Lot n° 2 : Charpente – Bardage – Couverture**

Le Bureau décide d'attribuer le marché à BRASSEUR-MISSET pour un montant global et forfaitaire de 109 898,31 € HT.

✓ **Lot n° 3 : Électricité**

Le Bureau décide d'attribuer le marché à CANTARELLI pour un montant global et forfaitaire de 4 288,00 € HT.

Le Président est autorisé à signer tous les actes à intervenir.

## 5) DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- **Autorisation de demandes de subvention pour la réalisation de sentiers de randonnées – Phase 2**

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à raison de 18 voix POUR, 1 CONTRE et 4 ABSTENTIONS :

- De valider le budget du projet d'aménagement de la Domaniale de la Croix aux Bois et la projection sur les autres secteurs

	<b>Investissement prévisionnel HT</b>	<b>Recettes prévisionnelles</b>	
<b>Phase 2</b>	200 000€	Etat – DETR	80 000 €
<b>Domaniale de la Croix-aux-bois</b>			
<b>Autres secteurs</b>		Conseil départemental - Contrat de Territoire	45 000€
		Autofinancement	75 000 €
<b>Total</b>	200 000 €		200 000 €

- D'autoriser le Président à solliciter la demande de financement auprès de l'Etat – DETR 2021 et du Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir liés à la mise en place opérationnelle de la phase 2 - Secteur de la Domaniale de la Croix au Bois

- **Autorisation de demande de subvention au titre de la DETR pour la réalisation d'un observatoire à Bairon**

Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement suivant :

Description dépenses	Cout HT	Recettes	Montant HT
Etudes, fourniture, pose, travaux	40 000,00 €	Autofinancement 20%	8 000,00 €
		DETR	16 000,00 €
		LEADER	16 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 €</b>

- D'AUTORISER le président à solliciter une subvention auprès de l'Etat, de LEADER et de tout financeur potentiel
- D'AUTORISER le président à signer tous les actes à intervenir.

- **Approbation de la convention de moyens avec l'URCA/CERFE 2021**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau :

- VALIDE la convention de moyens 2021 à signer avec l'Université de Reims Champagne -Ardenne.
- AUTORISE le Président à signer cette convention.

- **Approbation du budget prévisionnel de l'animation LEADER 2021**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Bureau :

- APPROUVE le plan de financement de l'ingénierie LEADER au titre de l'année 2020 tel que figurant ci-après :

<b>Budget prévisionnel 2021 « Animation et fonctionnement »</b>		
<b>Dépenses</b>	Frais de rémunération ( <i>Chargé-e de mission et gestionnaire</i> )	54 000.00€
	Frais de formation	3 800.00€
	Frais de déplacements	2 000.00€
	Frais de structure	1 100.00€
	Equipement et matériel	500.00€
	Frais d'information et de promotion	3 900.00€

	<b>Sous-Total</b>	<b>65 300.00€</b>
<b>Recettes</b>	Autofinancement (20%)	13 060.00€
	LEADER (80%)	52 240.00€
	<b>Sous-Total</b>	<b>65 300.00€</b>

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

La séance est levée à 21h20.

Fait à Vouziers, le 10/12/2020

Le Président,



